

Politique de normalisation SIA 2017 – 2020

L'impact de la politique de normalisation

La grande notoriété de la SIA repose notamment sur sa collection de normes et ses règlements. Réceptacle général de ses principes et de ses contenus, la politique de normalisation définit l'attitude et l'empreinte de la SIA dans le contexte de l'élaboration des normes. La politique de normalisation trace les lignes directrices du «comment» des travaux de normalisation pour les membres de la SIA, les utilisateurs de normes dans la pratique, les promoteurs et la communauté en général, de même qu'elle reflète les valeurs de la SIA auprès du public. La politique de normalisation agit ici vers l'extérieur et définit une identité essentielle de la SIA. Au sein même de la SIA, la politique de normalisation fournit un instrument stratégique efficace, élément crucial de l'activité de normalisation. En tant que référentiel central, elle esquisse les frontières d'un terrain de dialogue et de compréhension mutuelle entre les membres des commissions, les conseils des groupes professionnels et les comités des sections pour l'élaboration et la gestion des normes. Les normes constituent le vocabulaire fondamental de l'activité de la SIA. La politique de normalisation en tant qu'instrument stratégique est approuvée par l'assemblée des délégués sur proposition du Comité.

1

Que sont les normes

D'une part, l'activité de normalisation de la SIA englobe les règles de l'art de bâtir, qui se réfèrent à l'état actuel des connaissances techniques. D'autre part, les normes offrent un fondement juridique et fournissent un socle pour une compréhension mutuelle. Elles doivent être intelligibles, utiles et applicables dans la pratique, sans toutefois entraver la créativité et l'innovation.

Les normes techniques définissent et améliorent la sécurité, la fonctionnalité et la longévité des constructions et de l'environnement bâti, ainsi que leur aptitude au service et leur rentabilité tout au long du cycle de vie. Les normes techniques exposent les règles reconnues de l'art de bâtir, documentent un savoir établi, rendent accessibles les fruits de la recherche aux praticiens et incitent à aller plus loin. Elles font appel à la responsabilité individuelle et à la compétence technique.

Les règlements (normes contractuelles) clarifient et favorisent la coopération entre les différents acteurs des processus de conception et de réalisation, dans toutes les phases des travaux. Les normes contractuelles exposent également les règles éprouvées de la collaboration, décrivent les procédures et rendent accessibles à la recherche les enseignements tirés de la pratique. L'application des normes contractuelles présuppose une convention correspondante entre les parties.

2 Quel objectif poursuit la SIA

Avec ses normes, la SIA pose les fondements d'une culture du bâti d'excellence et instaure l'une des conditions indispensables pour l'aménagement d'un environnement urbain de qualité.

La SIA est l'organisme faisant autorité en matière de normalisation dans le secteur du bâtiment en Suisse. Elle s'occupe des normes techniques et des règlements relatifs à la construction; elle coordonne également le classement thématique en collaboration avec l'Association suisse de normalisation (SNV). Elle exerce parfois des fonctions à caractère réglementaire. Elle met à disposition une collection de normes cohérentes et pertinentes en plusieurs langues.

La SIA soutient les démarches visant à une condensation du portefeuille de normes et à son harmonisation selon le principe: autant de normes que nécessaire, aussi peu que possible.

Les normes SIA sont impartiales non seulement vis-à-vis des produits, mais également, dans la mesure du possible, à l'égard des méthodes employées.

3 Comment la collection des normes SIA est structurée

La collection des normes SIA comprend des normes, des règlements et des cahiers techniques. Parmi les normes élaborées et publiées, on compte des normes techniques, des normes servant à la compréhension et des normes contractuelles. Afin d'en faciliter l'application, ces textes sont parfois accompagnés de documents d'aide (lignes directrices, documentations, formulaires contractuels), qui ne font toutefois pas partie intégrante du recueil de normes.

Les normes SIA sont pour la plupart organisées par discipline spécialisée (p. ex. bâtiment, installations du bâtiment/énergie, génie civil) et structurées de façon transversale (espace/environnement, infrastructure, informatique). Elles se divisent en normes contractuelles, normes techniques et normes servant à la compréhension. Les normes techniques se situent à l'échelon des produits, des éléments de construction (systèmes), des ouvrages et de la société.

Les règlements SIA sont répartis selon les domaines: passation des marchés, descriptifs des prestations, règles relatives aux contrats d'entreprise et bases générales. Les normes contractuelles de la SIA régissent la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la conception et la réalisation d'ouvrages et d'installations.

4 Comment la SIA élabore ses normes

La SIA travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes concernés par l'élaboration de normes, ainsi qu'avec la SNV. Dans le domaine des règlements et pour les questions stratégiques, la SIA coopère par ailleurs avec d'autres associations de concepteurs.

Dans le cadre de l'élaboration des normes, elle tient compte de l'évolution de la normalisation européenne et internationale (CEN et ISO). Pour intégrer et préserver les intérêts suisses, la SIA intervient aussi au sein des organismes européens de normalisation.

Les normes et les cahiers techniques sont élaborés dans un esprit paritaire par des commissions composées de concepteurs, de maîtres d'ouvrage, d'entreprises, d'autorités administratives et de hautes écoles. La mise en consultation publique des projets de normes fait partie intégrante de la procédure.

La participation aux travaux de normalisation s'effectue en principe sur la base du volontariat. L'articulation des tâches et les procédures qui les régissent sont fixées dans des règlements correspondants.

5 Comment la SIA assure la gestion et la promotion de ses normes

La SIA vérifie périodiquement sa collection de normes, notamment par rapport aux nouveautés législatives, techniques ou sociales, et procède aux adaptations nécessaires.

Pour les normes européennes de construction, la SIA met en place des commissions d'accompagnement suisses ou intègre leurs fonctions dans ses commissions normatives. Elle participe aux votations au sein des organismes compétents et incorpore les normes européennes achevées dans la collection de normes nationales après y avoir ajouté des éléments nationaux.

La SIA encourage le transfert de connaissances issues de la normalisation d'une façon générale, et dans le cadre de l'application des règlements en particulier. Elle organise des journées d'étude, élabore des documents d'accompagnement ou explicatifs, propose des formations, fournit des renseignements, et partage les enseignements tirés de la pratique.

Pour l'application de la collection des normes, la SIA procède à des expertises, notamment pour les programmes de concours, et examine leur conformité avec les règlements y afférents. Elle encourage et soutient toutes les activités favorisant la diffusion des normes.

6

Priorités de la politique de normalisation 2017–2020*

6.1 Priorités en termes de contenu

- I Etude des nouveaux processus numériques de conception et de réalisation des ouvrages, et analyse des conséquences éventuelles pour la collection des normes.
- II Renforcement de la collection des normes dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- III Participation aux travaux sur les Eurocodes de 2e génération en privilégiant des normes formulées de manière brève et concise.
- IV Examen critique de la pertinence des normes et décision relative à d'éventuelles suppressions.
- V Meilleure prise en compte des phases d'exploitation et de maintenance (SIA 112, phase 6) dans la collection des normes.

6.2 Priorités opérationnelles

- VI Collaboration renforcée avec les sections SIA/groupes professionnels et d'autres organismes suisses.
- VII Assurance de la composition adéquate des commissions, en tenant compte de facteurs tels que l'affiliation à la SIA, la représentation des intérêts, les spécificités régionales et les questions de parité.

*Les priorités énoncées aux points I à VII ne sont pas classées par ordre d'importance pour la politique de normalisation 2017–2020.